

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS CLÉS	Certificat médical de la marine, vue, restrictions
N° DE DOSSIER	MO-0487-21
SECTEUR (maritime ou aéronautique)	Maritime
EMPLOI PARTICULIER	Étudiant d'un programme de navigation maritime collégial
DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)	Lacune du champ visuel
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	6 juillet 2018
CONSEILLER	D^r Brian Wagg
DÉCISION	La décision du ministre est confirmée
MOTIFS DE LA DÉCISION	<p>Délivrance d'un certificat médical de la marine avec restrictions – « Aucun quart » – Le requérant a une lacune du champ visuel qui est bien inférieure aux normes publiées. Ces normes sur le champ visuel sont claires, et rien n'indique qu'on pourrait faire un compromis ou faire preuve de souplesse. Elles insistent sur le fait qu'un champ visuel complet est une question de sécurité pour la personne, l'équipage et le public. Le requérant se débrouille avec son déficit de la vue depuis sa naissance et il a fait preuve d'une capacité remarquable de compensation et d'adaptation. Cependant, la différence entre la norme sur le champ visuel et la lacune démontrée du champ visuel du requérant est, de l'avis du conseiller en révision, trop grande pour être acceptable. Pour ces raisons, la décision du ministre des Transports de délivrer un certificat médical de la marine avec la restriction « Aucun quart » est confirmée.</p>
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES / COMMENTAIRES	